
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
MAIRIE DE MONTROND-LES-BAINS |

Table des matières

Introduction.....	2
Compte administratif 2023	3
La section de fonctionnement.....	3
Les recettes de fonctionnement 2023	4
Les dépenses de fonctionnement 2023	5
La section d'investissement	6
Les recettes d'investissement 2023	6
Les dépenses d'investissement 2023	6
Résultat de l'exercice	7
Calcul du résultat global de clôture.....	7
Affectation du résultat	8
Budget primitif 2024	9
Section de fonctionnement.....	9
Les recettes de fonctionnement	9
Les dépenses de fonctionnement	11
Section d'investissement.....	15
Les recettes d'investissement	15
Les dépenses d'investissement	16
Détail des dépenses d'investissement	17

Introduction

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M14. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 26 mars 2024. Il reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires du 13 février 2024.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

Compte administratif 2023

Le compte administratif est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif doit présenter une identité de compte avec le compte de gestion tenu par le Trésorier.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

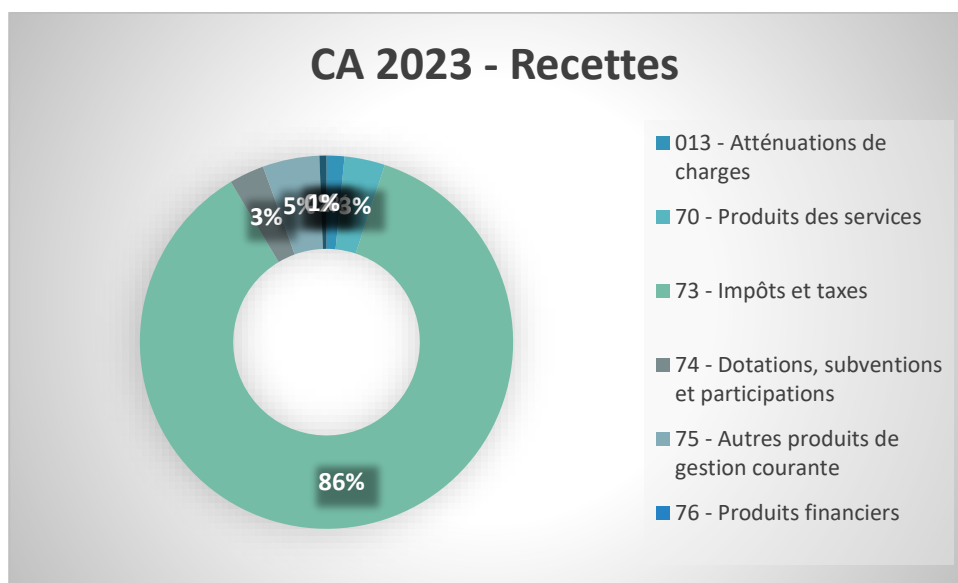
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1), détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement 2023

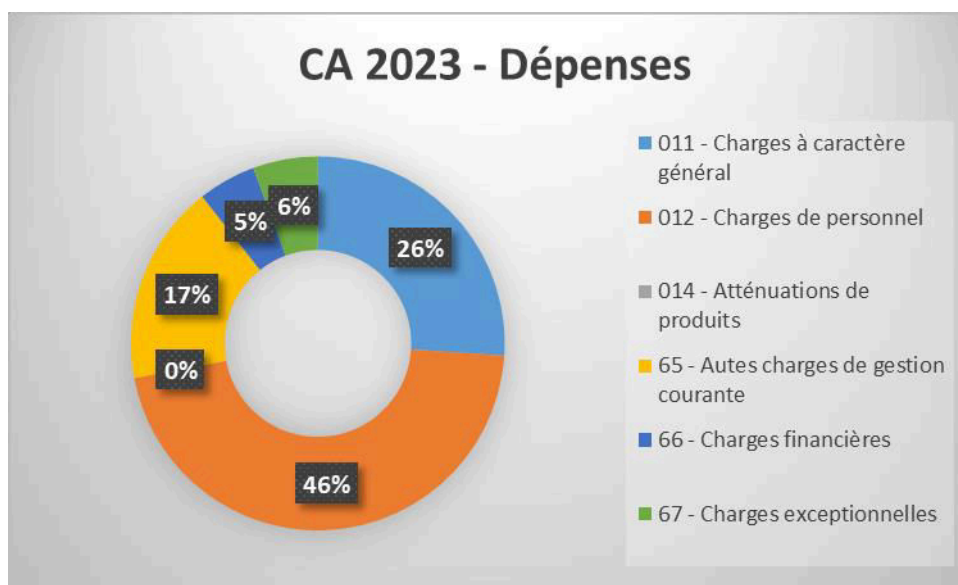
Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023
013 - Atténuations de charges	77 982,11 €	60 896,30 €	113 526,97 €
70 - Produits des services	150 248,21 €	179 623,06 €	258 412,41 €
73 - Impôts et taxes	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 347 311,24 €
74 - Dotations, subventions et participations	954 710,42 €	248 128,02 €	222 600,20 €
75 - Autres produits de gestion courante	355 197,15 €	397 546,77 €	361 686,91 €
76 - Produits financiers	9,88 €	11,40 €	- €
77 - Produits exceptionnels	24 394,85 €	145 867,27 €	44 775,66 €
Total des recettes réelles	6 551 543,80 €	7 097 629,91 €	7 348 313,39 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	336 709,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	8 571,53 €	16 459,98 €	13 771,85 €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €
Total	6 896 824,33 €	7 444 089,89 €	7 692 085,24 €



L'année 2023 est marquée par une hausse des recettes de 3,5 %, en particulier des impôts et taxes avec une augmentation de 4,6 %. Les dotations ont fortement baissé entre 2021 et 2023 car l'année 2021 était marquée par l'attribution de dotations de compensation par l'Etat suite à la fermeture du Casino de jeux pendant la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement 2023

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €	1 299 461,94 €
012 - Charges de personnel	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €	2 294 197,63 €
014 - Atténuations de produits	121,00 €	125,00 €	134,00 €
65 - Autes charges de gestion courante	793 800,78 €	828 209,41 €	865 790,06 €
66 - Charges financières	195 179,10 €	176 664,67 €	250 157,79 €
67 - Charges exceptionnelles	387 510,68 €	671 989,30 €	280 169,50 €
Total des dépenses réelles	4 540 741,06 €	5 090 807,16 €	4 989 910,92 €
042 - Opérations d'ordre	358 359,72 €	532 943,31 €	504 402,59 €
Total	4 899 100,78 €	5 623 750,47 €	5 494 313,51 €



L'année 2023 est marquée par une baisse des dépenses réelles de 2 %, principalement au niveau des charges exceptionnelles. L'année 2022 avait, en effet, constatée des dépenses non récurrentes importantes liées à la ZAC château bords de Loire et à des régularisations de dotations liées à la crise sanitaire.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement 2023

Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023
10 - Dotations	2 030 769,35 €	2 067 512,45 €	2 359 842,39 €
13 - Subventions	86 042,48 €	160 115,93 €	759 708,44 €
16 - Emprunts			
204 - Subventions d'équipements versées		1 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles			20,00 €
27 - Autres immobilisations financières		2 369 736,30 €	
Total des recettes réelles	2 116 811,83 €	4 598 364,68 €	3 119 570,83 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	627 148,28 €	347 708,95 €	
040 - Opérations d'ordre	358 359,72 €	532 943,31 €	504 402,59 €
041 - Opération patrimoniales	102 678,12 €		4 807,80 €
21 - Immobilisations corporelles	2 384,29 €		
23 - Immobilisations en cours	- €		
27 - Autres immobilisations financières	- €		
Total	3 207 382,24 €	5 479 016,94 €	3 628 781,22 €

Les dépenses d'investissement 2023

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023
16 - Emprunts	791 582,99 €	794 303,97 €	798 665,75 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 948,00 €	38 046,00 €	66 446,20 €
204 - Subventions d'équipements versées	365 929,95 €	144 715,59 €	227 867,16 €
21 - Immobilisations corporelles	598 887,49 €	3 063 255,40 €	1 454 055,78 €
23 - Immobilisations en cours	988 075,21 €	1 799 893,66 €	1 139 243,32 €
458 - Compte de Tiers		39 299,18 €	57 442,46 €
Total des dépenses réelles	2 748 423,64 €	5 879 513,80 €	3 743 720,67 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	- €		416 956,24 €
040 - Opérations d'ordre	8 571,53 €	16 459,98 €	13 771,85 €
041 - Opérations patrimoniales	102 678,12 €		4 807,80 €
10 - Dotations	- €		
27 - Autres immobilisations financières	- €		
Total	2 859 673,29 €	5 895 973,78 €	4 179 256,56 €

Résultat de l'exercice

En fonctionnement

Résultat de l'exercice	1 997 723,55 €	1 820 339,42 €	2 197 771,73 €
-------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

En investissement

	CA 2021	CA 2022	
Total des recettes d'investissement	3 207 382,24 €	5 479 016,94 €	3 628 781,22 €
Total des dépenses d'investissement	2 859 673,29 €	5 895 973,18 €	4 179 256,56 €
Résultat de l'exercice	347 708,95 € -	416 956,24 € -	550 475,34 €

Calcul du résultat global de clôture

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses (a)	5 494 313.51 €
Recette (b)	7 362 085.24 €
Résultat de fonctionnement (c= b-a)	1 867 771.73 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	330 000.00 €
Résultat de clôture 2023 (e= c+d)	2 197 771.73 €

<u>Investissement</u>		
Recettes	Recettes N (f)	3 628 781.22 €
Dépenses	Dépenses N (g)	3 762 300.32 €
	Déficit N-1 Investissement (h)	416 956.24 €

	Dépenses Totales (i=g+h)	4 179 256.56 €
Solde d'exécution (j=f-i)		- 550 475.34 €
Restes à réaliser	Recettes (k)	449 937.00 €
	Dépenses (l)	1 011 582.00 €
	Solde (m = k-l)	- 561 645.00 €
Besoin de financement de l'investissement 2023 (n=j+m)		- 1 112 120.34 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	2 197 771.73 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-1 112 120.34 €
Résultat global de clôture	1 085 651.39 €

Affectation du résultat

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Maire propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2024	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	1 867 771.73 €
Report à nouveau de fonctionnement chapitre 002 (recettes)	330 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	550 475.34€

Budget primitif 2024

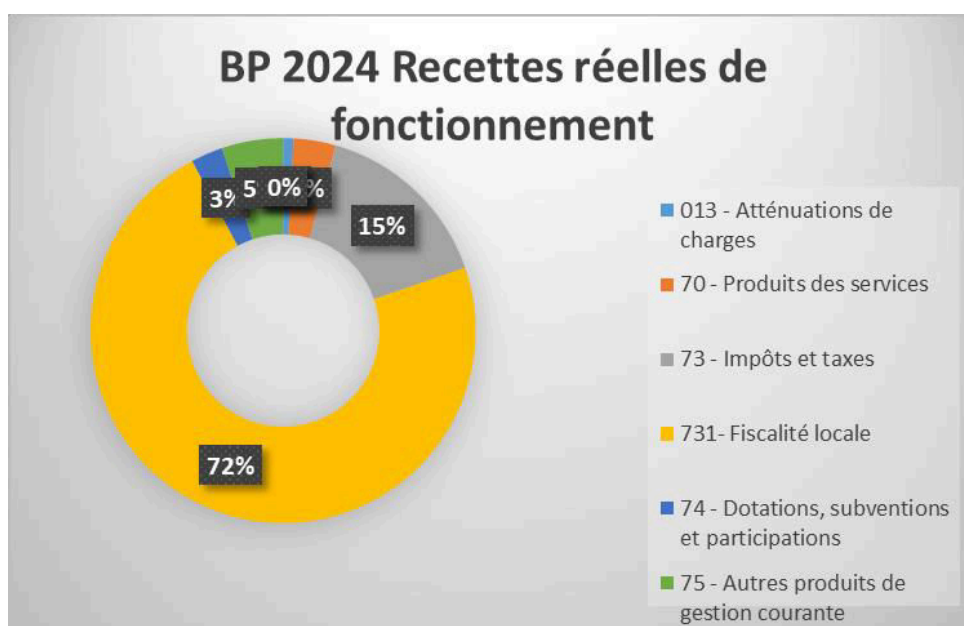
Section de fonctionnement

L'équilibre général du budget de fonctionnement s'élève à 7 476 900 € en dépenses et en recettes, en hausse de 4,70 % par rapport à l'année 2023.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont prévues au BP 2024 en hausse par rapport à celles de 2023, à hauteur de 7 097 340 €, soit une baisse de 4.37 %.

Recettes	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
013 - Atténuations de charges	50 079,00 €	46 279,00 €	61 670,00 €	33,26%
70 - Produits des services	151 475,00 €	176 940,00 €	251 895,00 €	42,36%
73 - Impôts et taxes	5 582 680,00 €	6 031 155,00 €	1 085 624,00 €	-82,00%
731- Fiscalité locale			5 141 577,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations	168 683,00 €	182 345,00 €	190 616,00 €	4,54%
75 - Autres produits de gestion courante	403 177,00 €	351 088,00 €	365 958,00 €	4,24%
76 - Produits financiers	10,00 €	10,00 €	- €	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	2 020,00 €	1 020,00 €	- €	-100,00%
Total des recettes réelles	6 358 124,00 €	6 788 837,00 €	7 097 340,00 €	4,54%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	330 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre	5 232,00 €	22 213,00 €	49 560,00 €	123,11%
Total	6 693 356,00 €	7 141 050,00 €	7 476 900,00 €	4,70%



013 – Atténuation de Charges

Ce chapitre regroupe les encaissements d'assurances liées au personnel absent. Le montant prévu au BP 2024 est de **61 670 €**, en hausse par rapport à l'an dernier. Le montant inscrit pour 2024 traduit une hausse du nombre d'agents en arrêt maladie, en mi-temps thérapeutique et en congés maternité.

70 – Produits des services

Le montant prévu au BP 2023 est de **251 895 €**. Ce chapitre regroupe les recettes principalement les recettes de la restauration scolaire pour près de 157 000 €, les concessions dans les cimetières (5 255 €), les droits d'entrée à la médiathèque (11 000 €) et les droits d'occupation du domaine public (10 689 €). A noter qu'a été prévu un montant de 50 000 € correspondant aux encaissements réalisés au Château.

73 – Impôts et taxes

Avec la nomenclature M57, le chapitre 73 impôts et taxes de la M14 est divisé en deux chapitres 73 impôts et taxes et 731 fiscalité locale.

Le montant prévu au chapitre 73 au BP 2024 est de **1 085 624 €**.

Il est composé de 652 998 € au titre des attributions de compensation et 432 626 € pour les reversements du prélèvement sur les jeux et paris hippiques.

731 – Fiscalité locale

Le chapitre 731 fiscalité locale est créé avec le passage à la nomenclature M57.

Le montant prévu sur ce chapitre est de **5 141 577 €**.

Principaux articles :

- Impôts directs locaux : 2 501 550 €, en hausse de 3,7 %
- Prélèvement sur les produits des jeux : 2 331 794 €
- Taxe sur la consommation d'électricité : 133 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 158 035 €

74 – Dotations, subventions et participations.

Le montant prévu au BP 2024 est de **190 616 €**, soit une **hausse** de 4,54 % par rapport à l'année précédente, essentiellement dû à l'inscription de 19 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement alors qu'en 2023 il n'était pas anticipé l'attribution d'une DGF.

Ce chapitre regroupe principalement la dotation de solidarité rurale pour 72 765 €, ainsi que diverses petites dotations (FCTVA, compensation d'exonérations et dotation de recensement). Les aides de l'Etat sur les emplois aidés sont prévues à hauteur de 18 046 €. A noter également la dotation pour les titres sécurisés à hauteur de 14 500 €.

A noter que pour cette année, aucune dotation globale de fonctionnement n'est attendue.

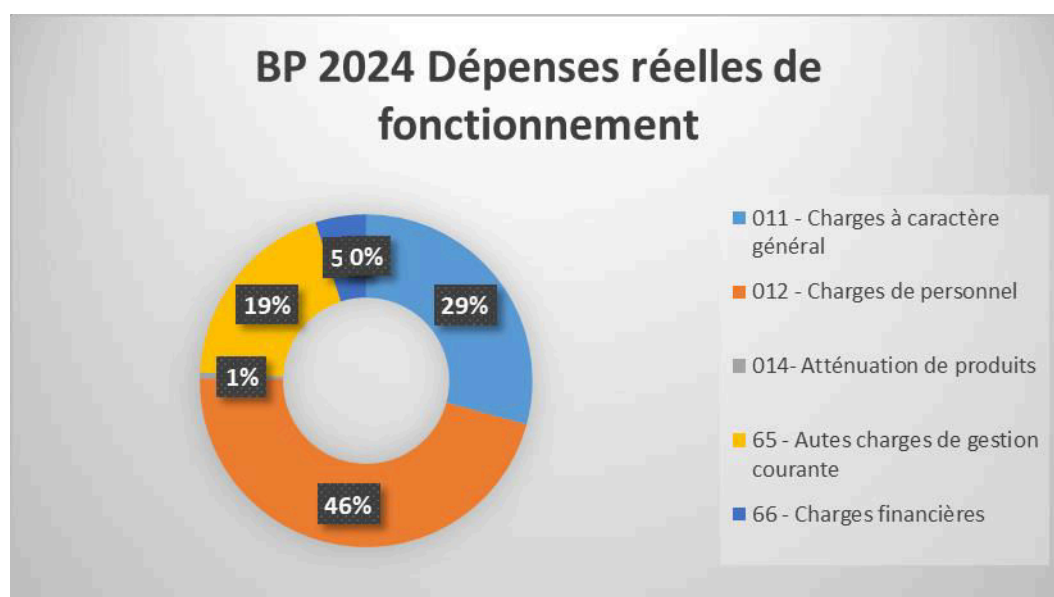
75 – Autres produits de gestion courante.

Le montant prévu au BP 2024 est de **365 958 €**. La principale recette est liée aux encaissements des loyers (352 118 €).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées en quasi stabilité par rapport à 2023 (+0,75 %) à **5 436 409 €**.

Dépenses	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
011 - Charges à caractère général	1 386 983,00 €	1 494 253,00 €	1 589 406,00 €	6,37%
012 - Charges de personnel	2 204 500,00 €	2 420 953,00 €	2 500 000,00 €	3,27%
014- Atténuation de produits		200,00 €	31 659,00 €	15729,50%
65 - Autes charges de gestion courante	882 143,00 €	934 445,00 €	1 047 566,00 €	12,11%
66 - Charges financières	198 604,00 €	246 129,00 €	267 723,00 €	8,77%
67 - Charges exceptionnelles	281 500,00 €	299 950,00 €	55,00 €	-99,98%
Total des dépenses réelles	4 953 730,00 €	5 395 930,00 €	5 436 409,00 €	0,75%
042 - Opérations d'ordre	382 718,00 €	465 164,00 €	725 654,00 €	56,00%
023 - Virement entre sections	1 361 408,00 €	1 279 956,00 €	1 314 837,00 €	2,73%
Total	6 697 856,00 €	7 141 050,00 €	7 476 900,00 €	4,70%



011 – Charges à caractère général

Le montant prévu au BP 2023 est de **1 589 406 €**, soit une hausse de 6,37 % par rapport à l'année précédente. Ce montant intègre le fort impact de l'inflation sur l'ensemble des coûts (fluides, matériel, alimentation, prestations de services...).

012 – Charges de personnel

Le montant prévu au BP 2024 est de **2 500 000 €**, soit une hausse de 3,27 % par rapport au budget 2023.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des rémunérations prévues en 2024 (effet des augmentations mises en place par l'Etat en juillet 2023 et au 1^{er} janvier 2024 et augmentation du régime indemnitaire), à l'augmentation des frais d'assurance et au recrutement d'un agent supplémentaire au service voirie / manifestations.

65 – Autres charges de gestion courante

Le montant prévu au BP 2023 est de **1 047 566 €**, en hausse de 12,11 % par rapport à 2023.

Ce chapitre comprend :

- Les indemnités aux élus : 125 000 €
- L'Éclairage public : 137 255 €
- Contribution aux organismes de regroupement : 150 759 €
- Subventions aux associations : 364 924 €
- Subvention au CCAS : 55 770€
- Subvention de fonctionnement aux Forézielles : 308 728 €. A noter que cette subvention était précédemment imputée sur le chapitre 67 charges exceptionnelles.

Enfin, la contribution versée au SDIS (165 601 € en 2023) est prise en charge à compter de 2024 par CCFE. Elle ne figure donc plus sur ce chapitre.

Détail des subventions :

	2023	2024
Association des Familles	320,00	330,00
Association La Récré	320,00	330,00
Association des Donneurs de Sang	320,00	330,00
Association des Donneurs de Sang -subv. Exceptionnelle	1 500,00	
Amicale des Anciens Combattants AFN	320,00	330,00
Association des Employés Territoriaux	15 000,00	15 000,00
Classards	158,00	
CCAS	56 691,00	55 770,00
Association des commerçants	320,00	330,00

Association des commerçants - subvention animations (animations printemps 2 400 € et animations hiver : 2 000 €)	4 400,00	4 400,00
Club Amitiés Loisirs	525,00	535,00
Comité d'animations de Montrond les Bains	320,00	330,00
MJC	129 000,00	132 900,00
<i>ACTION 1 - EVEIL DES JEUNES ENFANTS (CLUBS ACTIVITES)</i>	59 804,00	61 614,00
<i>ACTION 2 - PERISCOLAIRE ET TAP</i>	28 935,00	29 809,00
<i>ACTION 3 - PROJETS ENVERS LES JEUNES</i>	14 912,00	15 362,00
<i>ACTION 4 - ORGANISATION SPECTACLE AVEC LA MEDIATHEQUE</i>	25 349,00	26 115,00
MJC - subvention microfilies		2 000,00
OSL Animations Jeunes	114 000,00	117 500,00
<i>ACTION 1- GESTION STRUCTURE ACCUEIL</i>	44 118,00	45 473,00
<i>ACTION 2- TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE</i>	37 586,00	38 740,00
<i>ACTION 3 - PROMOTION DU SPORT</i>	32 296,00	33 287,00
OSL Subvention Foulées Thermales	2 250,00	3 000,00
Comité d'animations - subvention exceptionnelle foulées thermales	750,00	
Association comité d'organisation fête médiévale	40 000,00	
Groupe Scolaire (USEP) -	5 820,00	5 960,00
Sorties pédagogiques (20,00 € *298 élèves)		
Subvention USEP Sport		300,00
Achat Livres Bibliothèque Groupe Scolaire:	600,00	600,00
Classes nature 18€ x156	2 808,00	2 808,00
Ecole Mat (OCCE COCP) activités éducatives (17 € x 156)	2 652,00	2 652,00
Achat Livres Bibliothèque Ecole Maternelle:	300,00	300,00
Conseil Parents d'Elèves: EPEE	320,00	330,00
APEL - COLLEGE SAINT PIERRE fête du livre	320,00	330,00
Amicale Sapeurs - Pompiers:	320,00	330,00
Amicale Anciens Sapeurs - Pompiers	320,00	330,00
Assurance Sapeurs Pompiers (justificatif)	898,00	898,00
Course Cycliste Fête - UCF 42	1 658,00	1 658,00
Portage Bulletins Municipaux - MJC	900,00	900,00
FIHAVANANA	320,00	330,00
subvention aux associations sportives	35 205,00	35 909,00
Comité d'animations de Montrond les Bains (fête de la musique 7 000 € et marché de Noël : 7 000 €)	12 000,00	14 000,00
L'OST du Phénix	320,00	330,00
Les Bains Ludiques	320,00	330,00
Société de Chasse de Meylieu - Montrond		200,00

<u>TOTAL</u>	430 955,00	401 580,00
--------------	-------------------	-------------------

Pour les associations extérieures :

	2023	2024
Prévention Routière	60,00	60,00
A SEP LS (Association des Sclérosés en Plaques Loire Sud)	70,00	70,00
Souvenir Français	50,00	50,00
SOS Violences Conjugales 42	150,00	150,00
JALMALV FOREZ	150,00	150,00
UNAFAM	150,00	150,00
Mouvement vie libre	320,00	330,00
Enveloppe pour établissement scolaire accueillant des montrondais	1 750,00	1 950,00
BTP CFA LOIRE "Michel Cluzel"	100,00	100,00
MFR Saint Laurent de Chamousset	50,00	50,00
MFR Montbrison	300,00	
ARPA	200,00	
Lycée Agricole privé E Gautier	50,00	50,00
Lycée des Monts du Lyonnais		300,00
<u>TOTAL</u>	3 400,00	3 410,00

66 – Charges financières

Le montant prévu au BP 2024 est de **267 723 €**. Ce montant tient compte de la hausse importante des taux variables détenus par la commune (les emprunts à taux variable représente un tiers des emprunts de la commune).

67 – Charges exceptionnelles

Le montant prévu au BP 2023 est de 55 € (annulation d'un titre de l'année 2023). En 2023, il était composé pour sa quasi exclusivité par l'indemnité pour contraintes de services publics (incluant la révision prévue sur la DSP) versée au titulaire de la délégation de service public des Foréziales. A compter de 2024, ces crédits ont été imputés sur le chapitre 65.

Section d'investissement

L'équilibre général du budget d'investissement s'élève à **6 439 220 €** en dépenses et en recettes.

Les recettes d'investissement

Recettes	BP 2022	BP 2023	BP 2024
10 - Dotations	1 949 631,00 €	2 323 503,00 €	2 327 802,73 €
13 - Subventions	851 025,00 €	1 020 061,00 €	1 062 798,27 €
16 - Emprunts	533 366,00 €	894 668,00 €	894 586,00 €
4582 - Opération pour compte de tiers	120 000,00 €	113 542,00 €	113 542,00 €
Total des recettes réelles	3 454 022,00 €	4 351 774,00 €	4 398 729,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	347 708,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre	382 718,00 €	465 164,00 €	725 654,00 €
041 - Opération patrimoniales	4 808,00 €	4 808,00 €	
23 - Immobilisations en cours	- €	13 730,00 €	
024 - Produits des ventes	179 000,00 €	10 000,00 €	
021 - Virement entre sections	1 361 408,00 €	1 279 956,00 €	1 314 837,00 €
Total	5 729 664,00 €	6 125 432,00 €	6 439 220,00 €

10 – Dotation

Le montant de ce chapitre s'élève au BP 2024 à **2 327 802,73 €**, composé de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente 1 867 771,73 €, du FCTVA pour 383 031 € et de la taxe d'aménagement pour 77 000 €.

13 - Subventions

Les subventions d'investissement représentent un montant de 1 062 798,27 € dont **726 403,27€** d'inscriptions nouvelles.

Détail des nouvelles subventions d'investissement :

- 2 000 € du FIPD pour les caméras du collège et des écoles
- 5 260 € de la Région pour les caméras du collège et des écoles
- 216 840 € de CCFE pour l'aménagement de la voie verte du Pierre Frénéat
- 200 000 € de la Région pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 255 600 € du Département pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 28 703,27 € de l'ADEME pour le programme « Territoire engagé dans la transition énergétique »
- 18 000 € de la CARSAT pour l'acquisition d'un véhicule adapté pour le transport des personnes âgées

16 – Emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2023 s'élève à **894 586 €**.

Il s'agit de l'emprunt inscrit pour permettre l'équilibre de la section d'investissement en recettes et en dépenses. A noter qu'il n'est pas prévu qu'il soit effectivement réalisé.

024 - Produits des ventes

Il n'est pas prévu de cession sur le BP 2024.

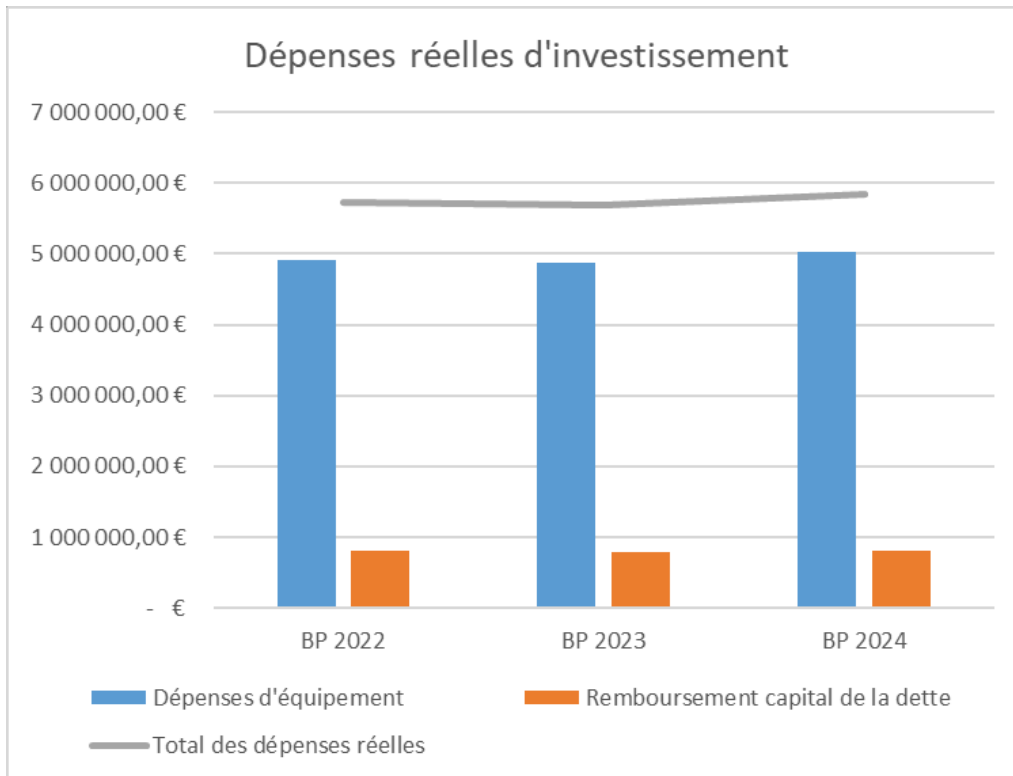
Les dépenses d'investissement

Dépenses	BP 2022	BP 2023	BP 2024
16 - Emprunts	800 000,00 €	798 700,00 €	803 000,66 €
20 - Immobilisations incorporelles	126 896,00 €	80 968,00 €	46 582,00 €
204 - Subventions d'équipements versées	342 083,00 €	253 260,00 €	330 642,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 588 829,00 €	2 698 658,00 €	2 502 857,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 741 816,00 €	1 775 625,00 €	2 139 303,00 €
4581 - Opération pour compte de tiers	120 000,00 €	74 243,00 €	16 800,00 €
Total des dépenses réelles	5 719 624,00 €	5 681 454,00 €	5 839 184,66 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	- €	416 957,00 €	550 475,34 €
040 - Opérations d'ordre	5 232,00 €	22 213,00 €	49 560,00 €
041 - Opérations patrimoniales	4 808,00 €	4 808,00 €	
Total	5 729 664,00 €	6 125 432,00 €	6 439 220,00 €

L'ensemble du budget d'investissement est suivi dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) lui-même décliné par opérations. Le PPI affiche le plan de mandat.

A noter que les dépenses d'investissement seront votées au niveau du chapitre.

La proposition de dépenses d'investissement pour 2024 s'élève à 5 036 184 € en dépenses d'équipement, y compris les restes-à-réaliser de l'année 2023, et 803 000,66 € en remboursement du capital de la dette.



Détail des dépenses d'investissement

Voir le tableau joint